

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 31 mars 2025 - 17h30

Date de la convocation : 24/ 03/ 2025

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Quorum : 16

Nombre de votants : 18 (compte tenu du retrait du Président)

Titulaires présents :	17
Titulaires représentés :	
Suppléants :	2
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-cinq, lundi trente et un mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. PLICQUE P., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais : M. CAVAGNACH H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. LECORRE D., M. PETIT Ph., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., Mme SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. ESPIE J-C., M. ZANETTI L.
CC Val'Aïgo : Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph. par Mme GIBERT J. (suppléante)
CC des Hauts Tolosans : Mme FOURCADE M-L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D., M. ROUMAGNAC L., M. VINTILLAS E.
CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. DULONG D., M. LAGORCE P., M. NOËL S.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., M. JOVIADO G., M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : Mme SOLOMIAC Colette

Délibération n° 2025 /03

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : **Approbation du Compte Administratif 2024**

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2024 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif annexé à la présente délibération.

Après avoir examiné l'exécution du Budget, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

Synthèse CA 2024 - SM du SCOT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	42 015.26 €	Dotations, subventions CD31	25 000.00 €
Autres charges Gest ^e courante	47 049.89 €	DGD ETAT	95 000.00 €
Charges de personnel	228 809.31 €	et participations CC	288 600.30 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 705.99 €	Atténuation de charges	7 183.45 €
		Autres pdts gestion courante	1.17 €
Total Exercice	341 580.45 €	Total Exercice	415 784.92 €
Résultat Exercice 2024 :		74 204.47 €	
Report de l'exercice N -1 :		212 432.61 €	
Résultat à affecter sur le BP 2025 :		286 637.08 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	58 404.74 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 705.99 €
Immobilisations corporelles	2 576.64 €	Subvention d'investissement	- €
		Dotation, fonds divers et réserves	1 981.58 €
		Emprunt	- €
Total Exercice	60 981.38 €	Total Exercice	25 687.57 €
Résultat Exercice 2024 : -		35 293.81 €	
Report de l'exercice N -1 :		81 755.74 €	
Résultat à affecter sur le BP 2025 :		46 461.93 €	
Restes à réaliser 2024 :		- €	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :		46 461.93 €	
Résultats cumulés :		333 099.01 €	

Après que Monsieur le Président se soit retiré, conformément à la législation, M. DELMAS Jean-Paul, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain désigné par l'Assemblée pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2024 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal.

Article 2 : DE NOTIFIER le Compte Administratif accompagné de la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

**Le Président,
Philippe PETIT**

Le Président
du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain

Philippe PETIT



Signature numérique
de Philippe PETIT
Date : 2025.04.04
16:50:35 +02'00'